



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

18 décembre 2025 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre Amitié Témis situé au 3, rue Industrielle à Ville-Marie, le jeudi 18 décembre 2025, à 19 h 02.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Chantal Paquet, conseillère

MM. Sébastien Lebel, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Jonathan Morin, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Sébastien Lebel, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

294-12-25

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Période de questions des membres du conseil
6. Adoption – Prévisions budgétaires 2026
7. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
8. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question des membres du conseil.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

295-12-25

Adoption des prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Ville-Marie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter que le budget doit être publié dans un journal diffusé dans la municipalité, et ce, conformément à l'article 474.3 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 6 170 816 \$, des charges de 7 716 044 \$ et des affectations aux fins fiscales au montant de 1 545 228 \$.

DE PUBLIER dans le journal Le Reflet témiscamien un tableau expliquant le budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

296-12-25

Adoption du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter que le programme triennal des immobilisations doit être publié dans un journal diffusé dans la municipalité, et ce, conformément à l'article 474.3 de cette même Loi;

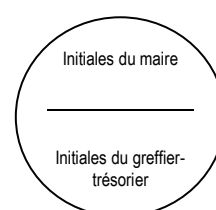
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2026-2027-2028 tel que déposé par la directrice générale.

DE PUBLIER dans le journal Le Reflet témiscamien un tableau expliquant le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



LEVÉE DE LA SÉANCE

297-12-25

Levée de la séance

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Sébastien Lebel
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sébastien Lebel, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.